Note d'orientation politique
le lac Devils et le bassin de la rivière Rouge

Rappel historique et mise en contexte

Le lac Devils est situé dans le bassin de la rivière Rouge dans le nord-est du Dakota du Nord, et est le plus grand lac de l'état. En raison de l'absence de décharge naturelle, le niveau de l'eau du lac monte et baisse de manière spectaculaire, ce qui risque d'entraîner des inondations cycliques. Pour atténuer les effets des inondations, qui constituent aujourd'hui une priorité parmi les plus pressantes pour les politiciens et les gestionnaires de l'eau du Dakota du Nord, celui-ci a mené des projets de transfert d'eau entre les bassins qui consistent à faire dévier l'eau au nord de la frontière internationale dans la rivière Rouge, dans le lac Winnipeg, et finalement dans la baie d'Hudson (voir la carte). L'action unilatérale menée par le Dakota du Nord dans ce dossier, à laquelle s'oppose catégoriquement la province du Manitoba, a donnée lieu à un conflit prolongé et transfrontalier lié à l'eau.

Source : carte originale. Cartographe : Éric Leinberger, Département de géographie, UBC.

Les préoccupations entourant le transfert d'eau entre les bassins découlent des caractéristiques particulières du bassin. D'abord, son isolement relatif a préservé la région contre les espèces envahissantes qui font des ravages dans les écosystèmes d'eau douce ; par ailleurs, les récentes floraisons d'algues qui se prolifèrent en raison de la pollution par le phosphore et l'azote menace la santé du lac Winnipeg; et finalement, la surface extrêmement plane du bassin le rend susceptible aux inondations pendant les précipitations abondantes et à la sécheresse quand les niveaux d'eau diminuent.

Défis et possibilités

Le défi majeur renvoie au conflit ardent et prolongé qui se dessine autour de cet enjeu et qui oppose le Dakota du Nord et le Manitoba. Le conflit remonte à 1993, quand des phénomènes météorologiques extrêmes sous la forme d'orage d'été ont augmenté considérablement le niveau d'eau du lac Devils. En raison des dommages subis par les communautés, les terres agricoles et les routes, les politiciens locaux et les gestionnaires de l'eau ont donné la priorité à cette inondation. En 2002, les États-Unis ont proposé un renvoi conjoint à la Commission mixte internationale (CMI) pour soutenir un projet d'évacuation de l'eau du lac Devils vers la rivière Sheyenne, un affluent de la rivière Rouge qui se déverse dans le lac Winnipeg puis dans la baie d'Hudson. Le Canada a refusé et a demandé que la proposition soit élargie afin d'ajouter des transferts d'eau entre les bassins. À ce stade, le Dakota du Nord a décidé de ne pas attendre l'approbation fédérale et le soutien financier, mais il a plutôt donné son aval à la construction d'un émissaire d'une distance de 14 miles, au coût de 28 millions de dollars. En réaction à la construction de l'émissaire, le Canada a exigé un renvoi à la CMI. Le gouvernement américain n'a pas acquiescé à cette demande.

le lac Devils et le bassin de la rivière Rouge

Les perspectives divergentes entre les deux administrations gouvernementales sont devenues encore plus évidentes : pour le Manitoba, les eaux provinciales – surtout le lac Winnipeg – pourraient subir des effets négatifs par l'introduction d'espèces envahissantes et le transport de quantités importantes de matières solides dissoutes totales et de nutriments en provenance du lac Devils. Le Dakota du Nord, pour sa part, jugeait que ces préoccupations étaient sans fondement et ont choisi de privilégier la voie de la réduction des risques d'inondation et des dommages. L'échec que connaissent ces régions voisines dans l'utilisation du mécanisme de règlement de conflits canado-américains en vigueur a suscité de vives tensions.

Néanmoins, le Manitoba et le Dakota du Nord sont à la recherche d'une solution équitable au conflit de longue date. Les deux discréditent les preuves scientifiques qui ne les arrangent pas et minimisent les préoccupations de l'autre partie. Plusieurs facteurs sont réunis pour réduire les chances d'arriver à un accord mutuellement satisfaisant. Le plus évident est l'échec d'obtenir de la CMI un renvoi conjoint. Plusieurs sont de l'avis que le fait de remplacer le processus mis en place par la CMI par des actions unilatérales pourrait créer un dangereux précédent en matière de relations transfrontalières. Il en résulte des déclarations provocatrices, un mépris pour l'évaluation scientifique des risques, et un décalage encore plus important avec le processus plutôt bien reçu que propose la CMI.

Recommandations

La principale recommandation est d'obtenir un renvoi à la CMI pour ce cas. Un renvoi à la CMI offrirait beaucoup d'avantages, y compris:

- Une évaluation objective et scientifique des risques écologiques et du potentiel de stockage par la restauration de milieux humides;
- Augmentation de la « marge de manœuvre » de chaque administration gouvernementale qui accroît les chances qu'une action qui ne s'alignerait pas parfaitement avec la politique locale soit acceptée; et
- Un climat amélioré pour la tenue de discussions abordant les autres enjeux liés à l'eau qui interpellent le Manitoba et le Dakota du Nord.

Remarque: cette note d'orientation politique s'appuie sur les travaux de recherche présentés dans l'ouvrage *Water without Borders? Canada, the United States and Shared Waters* (Presses de l'Université de Toronto), sous la direction des Dres E. Norman, A. Cohen, et K. Bakker. Cette note repose en partie sur le chapitre rédigé par Norman Brandson et Robert Hearne. Elle compte parmi un ensemble de notes d'orientation politique soutenues financièrement par la Fondation Walter et Duncan Gordan qui portent sur les « points critiques » de la gouvernance canado-américaine transfrontalière. Les notes d'orientation politique sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.watergovernance.ca

PROGRAMME SUR
LA GOUVERNANCE DE L'EAU
Université de la Colombie-Britannique
439 – 2202 Main Mall, Vancouver BC Canada V6T 1Z4
téléphone 604 822 6474 | télécopieur 604 822 9250
www.watergovernance.ca | www.geog.ubc.ca

UN GRAND MERCI À NOS BAILLEURS DE FONDS